

tremplin

13

Analyse de textes comparés

● Samedi 16 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Durée : 3 heures

*Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
8h00 – 12h00*

CONSIGNES

Aucun document n'est permis.

Conformément au règlement du concours, l'usage d'appareils communicants ou connectés est formellement interdit durant l'épreuve.

Ce document est la propriété d'ECRICOME, vous devez le restituer aux examinateurs à la fin de la session ou le laisser sur table selon la consigne donnée dans votre centre d'écrits.

CONSIGNES - Durée : 3 heures

L'analyse de textes comparés consiste à identifier une problématique commune à plusieurs textes, pour y répondre dans un développement structuré rendant compte de tous les textes et des relations qu'ils entretiennent.

Recommandations :

1. Vous devez donner à votre devoir un titre qui prendra la forme d'une question, faisant apparaître le thème du dossier et le problème commun aux documents.
2. Vous devez adopter un point de vue neutre et objectif : ne pas ajouter d'éléments extérieurs au dossier, ne pas prendre position.
3. Votre devoir ne devra pas excéder la taille d'une copie d'examen, soit un peu plus de trois pages. Les dépassements seront toutefois tolérés s'ils se justifient par une qualité exceptionnelle.
4. Vous devez accorder le plus grand soin à la qualité de l'expression (orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation...), qui fera l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs.

Texte n° 1

Roy Lewis imagine dans cette uchronie qu'en 1848 une révolution socialiste a imposé au monde civilisé un paradis égalitaire où les citoyens vivent désormais à l'abri des dangers d'une industrialisation débridée et de progrès corrupteurs. En 1936 George Akbar I devient roi socialiste. Dans cet extrait, il s'est rendu à l'Inpatco, l'International Patent Convention, qui distille les découvertes scientifiques au compte-gouttes parmi les populations, par crainte du chômage et de la surpopulation. Il y a rencontré des scientifiques :

Ils avaient répondu à chacune de mes questions. Mais toutes les réponses pouvaient être réduites à une seule : la société socialiste au-delà de la clôture n'était préparée à recevoir aucune nouvelle technologie avancée sans effets désastreux sur ses idéaux d'égalité et de justice sociale.

On me montra, par exemple, un phonographe Edison, dont le cylindre de cire me fit entendre une interprétation un rien fluette mais fidèle de *La Valse des fleurs* de Tchaïkovski.

— A première vue, commenta Watson, on pourrait penser qu'une telle invention ne peut que contribuer au bonheur du plus grand nombre. Le prototype que voici est ancien ; les possibilités sont multiples. Vous avez ici le principe qui permettrait d'offrir à bon marché de la musique orchestrale et populaire, des pièces de théâtre, des programmes éducatifs, n'importe quoi de parlé ou de chanté, tout cela à portée de main, dans tous les foyers — et mû par un simple mécanisme d'horlogerie, un procédé moteur rigoureusement non breveté ! Epatant ? Oui, mais ça va plus loin ; en combinant ceci à d'autres inventions qui reposent sur le même principe mais sont animées et amplifiées par l'électricité, à l'aide d'un équipement dont nous avons déjà une bonne idée, on pourrait remplir des salles, des auditoriums, voire d'immenses stades de tous les sons existant sur la terre, en association avec les images animées du cinématographe. Quelle serait la réaction de la guilde des musiciens si on leur annonçait que leur rôle se réduira désormais à produire des exécutions uniques d'œuvres musicales, dont les enregistrements sur cire — ou sans doute sur celluloïd — seront écoutés des milliers de fois en public — ou à domicile par un auditeur solitaire assis dans son fauteuil et remontant l'appareil à intervalles réguliers ?

— Ils s'y opposeraient certainement, concédai-je, et [...] l'équité aussi !

— De même que la guilde des facteurs de pianos s'est opposée à un mécanisme par lequel l'air pompé à travers un rouleau de papier fait jouer l'instrument grâce à la seule action des pédales. Et aussi la guilde des professeurs de piano, qui craignaient que cela ne diminuât le nombre de leurs élèves. Nul besoin d'électricité pour produire du son par ce système. Une paire de jambes suffit. C'est pourquoi nous avons été heureux de pouvoir libéraliser la bicyclette moderne de sécurité, avec ses améliorations : un engin écologiquement sain. Personne n'y voyait d'inconvénient, voyez-vous — bien sûr, si une guilde des pousse-pousse avait existé, nous aurions eu des problèmes. Par contre, une suggestion de doter les villes de vélos-taxis efficaces ou de voitures à pédaler a été repoussée avec violence par les cochers de fiacre.

— Oui, admis-je. Ils disent qu'elle entraînerait du chômage et une dégradation de leur gagne-pain — et, en outre, que ce serait mauvais pour leur santé — mais je crois savoir que la plus forte opposition vient de la guilde des éleveurs de chevaux.

**Roy Lewis, *La Véritable histoire du dernier roi socialiste* (1990)
traduit de l'anglais par Christine Le Boeuf**

Texte n° 2

L'«uberisation», nouvelle mythologie française

C'est le nouveau concept à la mode : l'«uberisation» inquiète élites et patrons du CAC 40, qui pourraient être balayés par de nouveaux acteurs sans foi ni loi. Mais les vrais enjeux sont ailleurs : au-delà du cas Uber, il faut se demander ce que l'atomisation du travail va impliquer pour notre modèle social. Par Marc-Arthur Gauthey, entrepreneur qui anime le think tank OuiShare en France.

«Uberiser». Depuis quelques semaines, l'expression a fait mouche chez les académiciens du marketing, les consultants en tout genre et les journalistes avides de formules chocs. Jour après jour, des dirigeants d'entreprise étalent leurs

éléments de langage assimilés en urgence, et font soudainement mine d'avoir pris conscience de ce qu'il va leur arriver. Voilà qu'il pleut des gros titres sur le sujet. Bienvenue dans la moulinexisation de l'innovation.

Au royaume de la communication, Maurice Lévy est à la fois pape et prophète. Son interview donnée au *Financial Times*, en décembre 2014, vaut donc parole d'Évangile. L'as des slogans tombait à pic dans un monde économique qui peine à exprimer ce qu'il a sur le cœur: «*tout le monde a peur de se faire uberiser*». A la lecture de ces mots, les PDG du CAC 40 entamaient une thérapie de groupe à grands coups de tribunes et d'interviews dans la presse nationale.

OVNI et chimère

Le concept d'uberisation a cela de génial qu'il légitime l'inaction de la plupart d'entre eux depuis plus de quinze ans. Uber est jeune, Uber est allé vite, Uber n'est pas tout à fait légal, Uber est tout à la fois un OVNI, une chimère, un exemple. Ceux qui ont peur aujourd'hui sont les mêmes qui n'avaient pas vraiment daigné baisser les yeux vers leurs pairs de l'industrie culturelle qui s'était fait «*naspteriser*», «*youtubiser*» et finalement «*netflixiser*» il y a bien longtemps. Le monde de l'édition, puis à peu près toute la distribution, s'était fait «*amazoniser*» dans l'indifférence la plus totale. La presse s'était fait «*googliser*» sous les moqueries, l'industrie de la connaissance avait été «*wikipédiée*» pour le plus grand bonheur de tous. La SNCF, qui se faisait «*BlaBlaCariser*», se voyait reprocher de n'être qu'une entreprise publique constituée de privilégiés et de grévistes convulsifs. Quant à l'hôtellerie, disons-le, si elle se faisait «*airbnbiser*», c'est qu'elle n'avait que ce qu'elle méritait! Bref, quand on parle d'uberisation, on fait du neuf avec du vieux. Recette classique: énoncer le mal pour vendre le remède.

Pendant ce temps, le gros du problème demeure ignoré. Si le législateur, bien aidé par les lobbies professionnels qui cherchent encore des brèches juridiques pour contrer l'offensive, s'est d'abord assez légitimement demandé comment taxer cette nouvelle économie, rares sont ceux qui interrogent ce que l'atomisation de l'activité productive, ou la «*freelancisation*» de la vie professionnelle, appelez ça comme vous voulez, va impliquer pour notre conception du travail et le modèle social qui s'appuie dessus.

Uber et l'argent d'Uber

Uber ne provoque pas l'éclatement d'un modèle social. Il l'illustre peut-être, catalyse des colères et des frustrations rendues voyantes par le pouvoir de nuisance des taxis. Mais, malgré ses milliards de valorisation, Uber n'est qu'une brise à l'échelle de la tempête qui vient. D'un côté, les plateformes créent quelques emplois ultra qualifiés, d'un autre, elles en détruisent massivement en prenant des parts de marché à des concurrents embourbés dans l'immobilité et l'attentisme.

Il y a fort à parier que demain, nous inspirant peut-être du monde de la culture qu'on a regardé se défaire sans compassion, nous serons tous plus ou moins des intermittents du travail. Nous cumulerons ici et là des heures pour remplir nos quotas... qui nous donneront droit, peut-être, à des allocations, une assurance maladie et un RSA d'un nouveau genre. Voilà ce sur quoi il est urgent de se pencher. Car, soyez-en sûr, on ne peut pas avoir Uber et l'argent d'Uber.

Marc-Arthur Gauthey, *Les Echos.fr*, 16 mars 2015

Texte n° 3

Ces barbares qui sont notre avenir

Nicolas Bouzou est économiste. Il est directeur et fondateur d'Asterès, cabinet de conseil dans le domaine économique.

A chaque fois que l'économie entre dans une phase de mutation, c'est-à-dire tous les soixante ou soixante-dix ans, c'est la même chose. D'un côté, une grande partie des observateurs sous-estiment ou ne voient carrément pas la vague d'innovations qui se lève; de l'autre, ceux qui voient arriver la vague, au lieu de surfer dessus, sonnent le tocsin et courent apeurés de la plage vers le village. C'est dommage, car ces moments de l'Histoire sont exceptionnels et doivent se préparer en faisant usage de la raison, en l'occurrence plus utile que les «*passions tristes*».

D'un côté, une poignée d'économistes nous assènent l'air grave que la fin de la croissance est arrivée. Mais la thèse de la «*stagnation séculaire*» est une paresse de l'esprit. Elle relève d'une vision linéaire de l'évolution économique: la croissance a été faible ces dernières années, elle sera faible ces prochaines années; l'innovation a été décevante, elle

restera décevante. Problème : le taux de diffusion des NBPIC (nanotechnologies, biotechnologies, impression 3D - 3D Printing -, intelligence artificielle - cognitivité) court à un rythme exponentiel, c'est-à-dire lent au début puis de plus en plus rapide. C'est un grand classique de l'histoire économique : la machine à vapeur, l'automobile à moteur ou la télévision se sont diffusées à ce rythme exponentiel. Pourtant, de la même façon que certains ricanent aujourd'hui devant les promesses de la Google Car, des drones ou des robots chirurgicaux, d'autres se moquaient au début du XXe siècle de l'automobile, chère et pas encore plus rapide que le fiacre à chevaux ! Les innovations « multi-usage » issues des NBPIC arrivent. Rien ne dit que tous les pays en profiteront. Tout dépend de la pertinence de leurs politiques publiques, plus ou moins orientées vers l'innovation et la flexibilité. Mais le potentiel de changement est bien là.

De l'autre, un grand nombre d'observateurs qui voient arriver le changement considèrent que Schumpeter est mort et que, dans la théorie de la destruction créatrice, la partie « création » est hors d'usage au bénéfice d'une destruction opérée par des entreprises barbares. Depuis cinq siècles on nous refait le coup. Les copieurs-reliureurs-enlumineurs avaient alerté le gouvernement français sur cet Allemand (déjà...), Gutenberg, qui allait tuer l'emploi dans le livre. Et les fabricants de chandelles de protester contre les producteurs d'ampoules, et les exploitants de fiacre contre les vendeurs de voitures... Mais Schumpeter fonctionne à chaque fois : la création de valeur ajoutée et d'emploi finit toujours par l'emporter ! Ah, mais non, nous dit-on aujourd'hui, car on voit bien qu'Uber ou Airbnb, ces « entreprises barbares », détruisent des emplois. Là encore, rien de plus faux si l'on accepte d'adopter une vision macroéconomique et intertemporelle. Oui, Uber détruit des emplois aujourd'hui chez les taxis, et Airbnb dans les hôtels. Mais être économiste, c'est être capable de discerner ce qui se voit ET ce qui ne se voit pas. Ce qu'on ne voit pas, c'est que l'argent perçu par les hôtes d'Airbnb ne disparaît pas, mais est réintégré dans le circuit économique. Ce qu'on ne voit pas, c'est que les clients d'Airbnb vont plus au musée ou au restaurant que les autres. Le progrès technique et cette soi-disant barbarie transforment avant tout. Et ce qu'on ne voit pas encore, c'est qu'Uber va devenir, dans nombre de villes du monde, l'un des principaux employeurs ! Ce sont des emplois précaires, me dit-on, car non salariés. Une meilleure compréhension du marxisme devrait permettre d'éviter de telles erreurs d'interprétation. Chaque grande vague d'innovation fait émerger des « rapports de production » différents. La machine à vapeur a débouché sur le salariat, les NBPIC donnent l'emploi indépendant. Ces « innovations sociales » ne sont pas univoques. Le salariat consistait en une aliénation par rapport aux détenteurs de capitaux financiers, mais aussi une libération par rapport à son village d'origine, à la religion, à ses parents. L'emploi indépendant aliène aux clients, mais libère de l'entreprise bureaucratique. Notre avenir est moins terne qu'il n'y paraît en première analyse si nous savons raisonner avec sagesse.

Nicolas Bouzou, *Les Echos.fr*, 15 juin 2015

Texte n° 4

« On va vers un robotariat qui abolira ce qu'il reste du prolétariat »

Bruno Teboul est le directeur de l'innovation, de la recherche et du développement de Keyrus, un cabinet de conseil en nouvelles technologies ; il enseigne à l'université Paris-Dauphine. Il a coécrit avec Thierry Picard : Uberisation = économie déchirée ?

L'uberisation déchire-t-elle l'économie ?

L'accélération prodigieuse de la transformation numérique à laquelle on assiste constitue à la fois une formidable opportunité et un puissant facteur de déstabilisation. Cette dualité trouble autant qu'elle fascine. Comme on l'a vu avec Airbnb ou Uber, cela se traduit par d'indéniables avantages pour les consommateurs en termes de prix et de services. Mais ce mouvement ne fait pas que créer de la valeur, il en détruit pas mal également et sans doute plus qu'il n'en crée. L'économiste autrichien Joseph Schumpeter parlait de « destruction créatrice » pour décrire l'innovation, je pense que l'on doit maintenant parler de « disruption destructrice ».

Vous êtes pessimiste ?

Je suis réaliste. Les effets de l'uberisation sur l'emploi et notre modèle social seront considérables. En combinant automatisation et numérisation, ce phénomène ouvre la voie à des modèles économiques radicalement différents et très peu de secteurs seront épargnés. Toutes ces plateformes créent certes de nouveaux emplois hyper-qualifiés mais ils sont réservés à ceux qui maîtrisent les algorithmes et l'exploitation des données. Pour le reste, c'est-à-dire la majorité, quantité de métiers et de compétences vont disparaître du fait de leur obsolescence.

Uberisation = précarisation ?

Ces nouveaux services de mise en relation entre consommateurs et « producteurs » de biens et services en tous genres détruisent des activités fonctionnant majoritairement sur le modèle du salariat. Ils participent ainsi à un mouvement général de « freelancisation » du monde du travail. Aux Etats-Unis, un actif sur quatre n'est pas salarié et une société comme Uber compte 160 000 chauffeurs affiliés pour seulement 2 000 employés.

L'uberisation actuelle n'est pourtant qu'une première étape, dites-vous...

La révolution à venir de l'intelligence artificielle aura des effets bien plus importants encore avec le nouveau cycle de « mécanisation du cognitif » qui s'enclenche. Autrement dit, les cols blancs ne sont plus à l'abri et risquent eux aussi de se trouver rapidement déqualifiés. Dans une étude récente, le cabinet Roland Berger estime ainsi que trois millions d'emplois pourraient disparaître en France à l'horizon 2025. Le problème, c'est que les emplois créés, hyperspécialisés, ne se substitueront pas aux emplois détruits.

Selon vous, la conduite automatique finira également par mettre au chômage les particuliers qui vivent d'UberPop ou les particuliers livrant des colis pour Amazon... N'est-ce pas exagéré ?

C'est en tout cas l'idée. Cela peut paraître de la science-fiction, mais l'emprise croissante de la technologie sur nos vies va nous entraîner vers un « robotariat » sans horaires de travail ni charges sociales qui abolira ce qu'il reste du prolétariat. L'uberisation n'est que la face émergée de l'iceberg, prémices du monde à venir. L'histoire est loin d'être écrite à ce stade mais il faut prendre conscience que ce mouvement dépasse et de très loin le cas de quelques professions qui n'ont pas su se moderniser à temps.

Interview de Bruno Teboul par Christophe Alix, *Libération.fr*, 25 juin 2015

Texte n° 5

Jacques Attali : « L' « uberisation » est une anecdote dans la robotisation »

L'économiste et essayiste Jacques Attali estime que le conflit des taxis n'est qu'un prélude à une transformation radicale. Tous les secteurs, services publics compris, vont muter.

En 2008, vous déclariez qu'un pays qui ne sait pas gérer ses problèmes de taxis est incapable de se réformer en profondeur. L'histoire semble vous donner raison mais comment peut-on gérer UberPop ?

Les États ne sont pas tout à fait démunis. La loi pourrait rendre l'application UberPop illégale. Plus largement, nous devons repenser notre système législatif sans verser dans une censure antitechnologie. Dans ce cas, le pouvoir politique aurait dû anticiper. Si, en 2008, on avait indemnisé les taxis, augmenté le nombre de plaques comme nous le préconisons dans une des propositions de notre rapport, nous n'en serions jamais arrivés là.

Est-ce l'activité la plus touchée par ce que l'on appelle l' « ubérisation » de l'économie ?

Les taxis ne sont que l'avant-garde. À moyen terme, toute l'industrie automobile va être touchée par l'autoguidage permanent. On le voit déjà aux États-Unis et bientôt en Chine. Demain, nos voitures circuleront en permanence sans pilote. L' « uberisation » est une anecdote dans la robotisation. On essaie de colmater une fuite d'eau dans une maison qui va subir un tsunami. La logique derrière ces systèmes, c'est de satisfaire avant tout le consommateur, et comme 100% des électeurs sont des consommateurs, ils sont favorisés face aux travailleurs qui pèsent beaucoup moins politiquement.

Quels autres secteurs sont promis à une telle évolution ?

L'éducation, la santé, la surveillance, le tourisme – voyez Airbnb – les conseils juridiques, les librairies... une foultitude d'activités. Même les services publics, même la police sera, est déjà, concernée. La mise en commun des services, des espaces et des savoirs est irréversible.

L' « ubérisation » crée du pouvoir d'achat mais détruit des emplois.

Elle libère surtout du temps. Au lieu de conduire vous pourrez lire, regarder des émissions ou travailler dans une voiture qui ne sera plus votre propriété. On produira beaucoup moins de voitures, puisqu'elles rouleront sans cesse en partage, ce qui réglera, au passage, le problème de leur impact sur le climat. Cela libérera à terme 1.000 milliards d'euros de pouvoir d'achat, pour consommer d'autres services, gratuits ou payants. Essentiellement des services de connaissance et de santé, prédictifs dans les deux cas.

Quels types d'emplois ? De l'auto-entrepreneuriat, du chacun pour soi ?

Le statut d'intermittent du spectacle va devenir la norme. Pour éviter que cela soit la jungle, il faudra une bonne régulation fondée sur une bonne éthique. Dans moins d'un siècle, le salariat ne sera plus la forme dominante de l'emploi. Nous serons tous employeurs de nous-mêmes. Tous en situation de choisir notre vie si le droit nous protège, ou de redevenir esclaves précaires si le non-droit reste la règle.

Cette révolution technologique qui attaque toutes les citadelles économiques n'est-elle pas plus puissante qu'un 1789 ?

C'est plutôt un 1455, aussi fort que l'invention de l'imprimerie. À l'époque, on pensait qu'elle allait imposer le pouvoir de l'Église romaine et de l'Empire germanique, du catholicisme et du latin. En réalité, elle a contribué au développement de l'esprit critique et sonné le glas du latin. Il se peut que la révolution que nous vivons conduise à la fin de l'anglais et à une économie beaucoup plus bariolée, si nous sommes capables, nous Européens, d'éviter de nous faire voler notre substance créative par les grandes bases de données américaines et chinoises.

En quoi peut consister une régulation 2.0 ?

Nous sommes déjà dans l'ère du 5.0. Le défi de cette régulation sera de rendre à chacun la propriété de ses données, de favoriser les échanges équilibrés, de former et de réorienter ceux dont les métiers seront mis en cause par les nouveaux réseaux. La formation permanente sera le maître mot du système. Il faudra aussi veiller à ce que les activités qui vont surgir ne soient pas criminelles, car l'économie collaborative ouvre des perspectives vertigineuses au terrorisme. Il nous faut donc un grand marché européen des réseaux. Tant pour réguler UberPop que pour la santé et l'éducation numérique.

Les nouveaux usages ne cassent-ils pas la dynamique du vivre-ensemble ?

Deux thèses s'opposent. Dans son nouveau livre *Dans la nuée*, le philosophe allemand d'origine coréenne Byung-Chul Han explique de façon très convaincante que le numérique détruit toute cohésion sociale et laisse chaque homme seul, dans un monde précaire et déloyal. Je ne crois pas que cela soit inévitable. Il est possible d'organiser la naissance d'une économie positive et altruiste, qui créera de nouvelles façons de s'exprimer, de se rencontrer et d'agir, y compris sur le terrain politique.

Interview de Jacques Attali par Bruna Basini, *Le Journal du Dimanche.fr*, 28 juin 2015

Texte n°6

Uber, Airbnb... Qui arrêtera les « nouveaux barbares » ?

Face au déchaînement de colère des chauffeurs de taxi, le gouvernement a promis de tout faire pour interdire UberPop. Cette application, qui permet à n'importe quel particulier de s'improviser chauffeur, a cristallisé les mécontentements. Mais elle n'est que le fer de lance d'un nouveau modèle économique, incarné par Uber, Airbnb et d'autres, qui préfigure le capitalisme de demain : un système dans lequel les multinationales n'auront ni usines ni salariés, mais un vivier inépuisable de travailleurs « à leur compte ». Les « nouveaux barbares » vendent du rêve, mais c'est celui du patronat.

Uber promet la Lune au chauffeur du dimanche, Airbnb fait miroiter au baroudeur des petits coins de campagne italienne pour quelques dizaines d'euros. En un peu plus de cinq ans, les géants du business collaboratif ont envahi l'espace

public et transformé nos vies à coups de slogans enchanteurs. Entre fascination réelle et effroi surjoué, les idéologues libéraux ont déjà trouvé un surnom à ces start-up qui prétendent faire table rase du passé : les « nouveaux barbares ». L'économiste Nicolas Bouzou, par exemple, vante les mérites de « ces barbares qui sont notre avenir » (« *Les Échos* » du 15 juin).

**« C'est l'avènement du thatchérisme 2.0 »
par Antonio Casilli, chercheur à l'EHESS, spécialiste des questions numériques**

« L'« ubérisme » est une sorte de «thatchérisme 2.0», dans la mesure où la rhétorique qui accompagne son développement emprunte au discours ultralibéral des années 1980. Il véhicule la même rhétorique agressive vis-à-vis des «privilegiés» et des «corporatismes» qu'il faudrait briser, prône la même dérégulation systématique, au nom d'une même promesse faite aux consommateurs (accéder à un service à un tarif déifiant toute concurrence). L'ubérisme a ceci de dangereux qu'il fragmente les luttes sociales et divise le monde du travail. Qui oserait, après les grèves des taxis de ces derniers jours, défendre un accroissement des protections sociales ? C'est pourtant exactement cette direction qu'il faudrait suivre.

Face à l'ubérisme, il faut élargir les protections du monde du travail. Il ne suffit pas de dire que l'on va interdire Uber Pop, comme l'a annoncé le gouvernement. Il faut aller plus loin, et commencer par s'inspirer de l'exemple californien. Récemment, cet État a reconnu que les chauffeurs de la société Uber étaient des salariés à part entière et non des travailleurs indépendants (le 17 juin, un tribunal californien a donné raison à une ex-chauffeuse d'Uber, qui avait attaqué la multinationale pour obtenir le remboursement de certains frais, comme des frais de péage – NDLR). Si ce type de jugement se généralisait, il mettrait en péril le modèle même d'Uber. La France devrait imposer à cette société de verser des salaires et des cotisations à ses employés, et mettre un coup d'arrêt à ce mouvement de précarisation généralisée. »

**« Il est urgent de redécouvrir le principe des « communs » »
par Benjamin Coriat, économiste**

« Des systèmes tels que Uber Pop détournent les principes de l'économie collaborative. Il s'agit d'une prédation pure et simple, puisqu'ils récupèrent des aspirations citoyennes. À l'origine, les utilisateurs de ces systèmes ne cherchaient qu'à se rendre des services mutuels via des plateformes de peer-to-peer, c'est-à-dire sans intermédiaire, tout en économisant les ressources (covoiturage) ou en développant des formes de convivialité (échange d'appartements pendant les vacances).

Les entreprises ont compris l'intérêt qu'elles pourraient retirer de ces pratiques. Elles ont fabriqué des plateformes hiérarchiques, contrôlées d'un bout à l'autre : les offreurs et les demandeurs sont sommés de rendre des comptes aux plateformes, de payer des commissions. Cela permet à ces entreprises de prélever une rente énorme. Le développement d'Uber et des autres débouche sur un système que l'on pourrait qualifier de «netarchie», c'est-à-dire que le Web est dominé par de grandes entreprises hiérarchiques.

Il est urgent de revenir aux fondements de l'économie collaborative, et de redécouvrir le principe des «communs», une notion remontant au Moyen Âge. À l'époque, les habitants considéraient que l'accès à un certain nombre de biens – moulins à grain, rivières, pâturages – devait être ouvert aux communautés locales, au lieu d'être contrôlé exclusivement par les seigneurs ou les marchands. Ces ressources étaient donc gérées par la collectivité, qui veillait à ce qu'elles ne soient pas épuisées.

Un commun, c'est un droit partagé. En réalité, cette notion traverse les époques et les secteurs économiques : il suffit de songer aux jardins partagés, à l'eau municipale, aux logiciels libres ... le champ d'extension est infini. »

Cyprien Boganda et Diego Chauvet, *L'Humanité.fr*, 3 juillet 2015

Texte n° 7

Comment la « French Tech » monte en ligne

Toujours plus innovantes, mieux financées, les start-up françaises espèrent bien s'engouffrer dans la brèche ouverte par les géants américains du numérique. Une déferlante de l'économie « uberisée » qui secoue les acteurs traditionnels et bouleverse l'univers du travail.

Chaque fois, la clef du succès est la même : « Grâce au numérique, ces plateformes d'intermédiation entre consommateurs et prestataires peuvent fournir des biens et des services de grande qualité et grande efficacité, analyse Bruno Teboul, directeur scientifique du groupe Keyrus. Quels que soient les secteurs, les acteurs en place n'ont pas vu venir cette innovation en périphérie. Résultat, ces start-up sont parvenues à siphonner des marchés très variés. »

« Disruption » et révolution des usages

Et puis il faut aussi compter sur l'intérêt soudain des jeunes diplômés pour la création d'entreprise. Exit les carrières dans les grands groupes du CAC 40 : les nouvelles générations se rêvent aujourd'hui en champions de la « disruption », capables de révolutionner les usages grâce aux opportunités inédites ouvertes par le numérique.

Un dynamisme porté par l'existence d'un écosystème de plus en plus favorable à l'émergence de ces jeunes pousses en France. A côté des structures d'accompagnement qui fleurissent sur l'ensemble du territoire, l'horizon s'éclaircit en matière de financement. Encore faut-il justement adhérer à ces incubateurs et autres accélérateurs, qui agissent comme des gages de confiance auprès des investisseurs.

Depuis octobre 2014, le gouvernement a assoupli les règles autour du *crowdfunding*. Désormais, les start-up peuvent lever jusqu'à 1 million d'euros sur des plateformes d'investissement participatif en capital. Pour les deuxièmes ou troisièmes levées de fonds, la Banque publique d'investissement (BPI France) s'est par ailleurs dotée en 2013 d'un fonds Large Venture, réservé à des opérations de capital risque à partir de 10 millions d'euros. Un mouvement auquel s'associent les grands groupes.

Prises de court par cette vague d'acteurs du numérique à la croissance ultrarapide, les grandes entreprises multiplient les contre-attaques. « Avoir un pied dans les entreprises qui font la révolution numérique, c'est mieux que de les voir nous concurrencer, résume sans détour Ronan Le Moal, directeur général du Crédit mutuel Arkéa. Investir dans les start-up nous permet d'apprendre sur leurs modes de fonctionnement. C'est un moyen de progresser dans notre métier. » Le groupe de bancassurance a ainsi pris un ticket dans Prêt d'union, et joue les prestataires techniques auprès de Leetchi, la cagnotte en ligne *made in France*, ainsi que du Compte Nickel, qui s'ouvre chez les buralistes.

3 millions d'emplois détruits à l'horizon 2025 ?

Portées par cette évolution, les start-up françaises ont levé 759 millions d'euros au premier semestre 2015. Un chiffre en hausse de 70 % par rapport à 2014, se félicite le cabinet Ernst & Young dans son baromètre sur le capital-risque... Mais une paille au regard du 1,5 milliard de dollars récolté par Airbnb en juin pour financer son développement en Asie. « La France a une dizaine d'années de retard par rapport à l'écosystème américain, déplore Charles Letourneur, cofondateur du fonds de capital-risque Alven Capital. Cela dit, la dynamique reste favorable dans l'Hexagone. »

Mais alors, après avoir mis à mal les rentes des acteurs de l'économie « traditionnelle », ces start-up permettront-elles de réduire le chômage en France? A cette question, le sang de Bruno Teboul ne fait qu'un tour : « La théorie de destruction créatrice popularisée par Joseph Schumpeter est aujourd'hui obsolète, martèle le coauteur d'Uberisation = économie déchirée ? (éditions Kawa). Le phénomène que l'on observe actuellement est celui d'une disruption destructrice. Non, l'innovation numérique ne crée pas véritablement d'emplois de masse. »

Le cabinet Roland Berger estime même à 3 millions le nombre d'emplois qui pourraient potentiellement être détruits par la numérisation à l'horizon 2025, en particulier dans les services. « Certes, la digitalisation de l'économie ouvre de nouvelles perspectives de création d'emplois, pointe le rapport. On sait également que les entreprises digitales connaissent la croissance la plus dynamique. Mais les emplois créés ne se substitueront pas aux emplois détruits, ni en termes de niveau de compétence requis, ni en termes de position sur la chaîne de valeur, ni en termes de répartition géographique. »

La fin annoncée du salariat

En face, Nicolas Colin, associé fondateur de TheFamily, structure qui investit dans les start-up en Europe, multiplie les conférences pour analyser les enjeux de la révolution en cours... Et évoquer celle du travail, radicale, que le numérique porte en creux. Invité des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence en juillet, cet inspecteur des finances estime au contraire que « l'économie numérique est prometteuse en termes d'emplois, mais ils ne sont pas salariés ».

Exemple chez Ornikar, qui ambitionne de diviser de moitié le prix du permis de conduire. Si la plateforme peut légitimement y prétendre, c'est parce qu'elle repose sur des moniteurs indépendants qui louent leurs véhicules à double commande avant de pouvoir dispenser les cours de conduite aux élèves. « Une enseignante avec qui j'ai discuté m'a expliqué que notre système lui permet d'y gagner sur le plan financier et humain. Elle se sent plus proche des élèves qui, en auto-école, ont plus souvent affaire aux gérants qu'aux moniteurs eux-mêmes », raconte avec enthousiasme Alexandre Chartier, un des cofondateurs d'Ornikar, qui a lancé son offre de cours d'apprentissage de conduite à Nantes au début de septembre.

Libératrice, vraiment, cette fin annoncée du salariat, cette « freelancisation » tous azimuts de la société ? Certains s'inquiètent au contraire d'une précarisation croissante de ces travailleurs sous les ordres des quelques entreprises du numérique ayant réussi à s'imposer sur le marché - comme BlaBlaCar qui, pour y parvenir, a racheté ses trois concurrents en Allemagne, en Roumanie et au Mexique. Pas impossible. « L'économie numérique va continuer de progresser dans une grande injustice, en accroissant les inégalités et en détruisant massivement des emplois tant qu'on ne mettra pas en place les institutions de protection sociale qui vont permettre de faire entrer toute cette économie dans un cercle vertueux de croissance, d'activité et de création de richesse », lançait Nicolas Colin à Aix-en-Provence, dans un appel à réagir.

Julie Thoin-Bousquié, L'Expansion. L'Express.fr, le 28 septembre 2015

Texte n° 8

« Uberiser » la France ou « Air-Franciser » Uber ?

Petit billet d'humeur à propos de la énième polémique provoquée par Uber, ou plutôt les chauffeurs d'Uber...

J'avoue que je suis un peu perdu ce matin. Il y a quelques mois encore, les chauffeurs d'Uber se castagnaient avec les chauffeurs de taxi, ces derniers accusant les premiers de concurrence déloyale. Or, ce matin, les chauffeurs parisiens d'Uber manifestent devant le siège de l'entreprise pour protester contre la baisse de 20% des tarifs imposée par la société pour être plus attractive. Et ce petit cortège d'une centaine de personnes acclame les chauffeurs de taxi qui passent par là. Décidément, l'uberisation prend de drôles de tournure dans mon pays !

En apprenant la nouvelle, je repensais aux images de chauffeurs agressés il y a quelques mois. A cette violence. Et mon cerveau a naturellement fait le lien avec ce pauvre DRH d'Air France sortant à demi nu d'une réunion du comité d'entreprise, après avoir été agressé par quelques employés en colère. Avec Air-France comme avec Uber, la France semble redécouvrir l'ouverture des marchés à la concurrence et ce qu'implique une diminution constante des prix pour être toujours plus compétitif. Pour voyager moins cher, il faut faire des économies quelque part. Et les revenus des travailleurs n'échappent pas à cette logique. Tout va bien tant que le salarié et le consommateur sont à une certaine distance l'un de l'autre. Mais tôt ou tard le salarié finit par être consommateur. Et avec l'uberisation, ce rapprochement est beaucoup plus rapide, du fait que ce type d'organisation commerciale permet à n'importe quel consommateur de devenir un fournisseur de services. Vouloir sans cesse payer moins cher ce qu'on consomme, tout en réclamant davantage de revenus, n'est-ce pas vouloir le beurre et l'argent d'Uber ?

Quoi qu'il en soit, les réponses des chauffeurs d'Uber et celle des pilotes d'Air France sont un peu les mêmes : colère, manifestations et menaces, voire violence contre les entreprises et leurs dirigeants qui sont tenus pour responsables de cette situation. Pourtant, rien n'empêche les chauffeurs VTC de se passer de l'application Uber, voire de mettre en place leur propre application.

Chez Uber, on reste sur le pont

Au téléphone, Grégoire Kopp, directeur de la communication d'Uber France, reste enthousiaste et déterminé. « On a 10 000 chauffeurs en France et la manifestation n'en réunit qu'une centaine, ce qui montre que notre décision a été bien acceptée par la plupart d'entre eux », explique-t-il. Pas de quoi s'inquiéter, selon lui. Le marché français est particulièrement attractif et dynamique, confie-t-il, car les Français sont friands d'innovation en particulier lorsque celle-ci vient d'outre-Atlantique.

Uber se défend de précariser les professionnels par son *business-model* : « Contrairement à d'autres géants d'internet, nos chauffeurs payent leurs cotisations sociales et leurs impôts en France et cela bénéficie à l'économie du pays »,

rétorque Grégoire Kopp, oubliant sans doute que les profits d'Uber ne restent pas en France mais transitent aux Pays-Bas et aux Bermudes.

Il faut dire que sur les réseaux sociaux, l'entreprise fait bien plus de buzz avec l'ouverture demain de son nouveau service, UberEats, que la manifestation de ses chauffeurs. Elle a en effet décidé de se lancer à la conquête d'un nouveau marché, sans doute pour ne pas se faire elle-même « uberiser ». L'idée est de demander chaque jour à trois restaurants tendance de fournir un plat unique, que les chauffeurs d'Uber se chargeront de distribuer en moins de 10 minutes. L'expérience est pour l'instant limitée à deux arrondissements de Paris. Elle ne devrait pas trop bousculer le marché déjà très concurrentiel de la livraison de repas à domicile.

David Zurmely, *info.arte.tv*, 13 octobre 2015

Texte n° 9

L'industrie du taxi à la frontière de l'innovation

Ancien élève de l'ENA, inspecteur des finances, Nicolas Colin est l'un des fondateurs de TheFamily, un accélérateur de start-up. Il est l'auteur avec Henri Verdier de L'Âge de la multitude – Entreprendre et gouverner après la révolution numérique.

Ce qui est en jeu, dans l'économie numérique, c'est l'avenir de notre pays : notre croissance, nos emplois, nos services publics, notre protection sociale. Si nous réussissons la transition numérique de l'économie française, alors nous resterons l'un des pays les plus développés du monde ; si, au contraire, nous échouons, nous devons renoncer à notre modèle social et deviendrons progressivement pour les Etats-Unis ce que les anciennes colonies françaises ont été pour la France prospère des Trente glorieuses : une source de matière première (dans l'économie numérique = de la R&D et des données) et un simple marché de débouchés où plus aucune entreprise ne paiera d'impôts – les entreprises étrangères parce qu'elles n'auront même pas besoin de s'établir sur notre territoire pour y faire des affaires ; les entreprises françaises parce que leurs marges seront anéanties par de vains efforts de compétitivité.

Pour réussir la transition numérique de notre économie, la première étape consiste à réaliser que celle-ci est parvenue à la frontière de l'innovation. Cette frontière est le stade du développement économique où le rattrapage des économies les plus avancées est achevé et où seule l'innovation peut générer de nouveaux gains de productivité. Tous les indicateurs de notre économie révèlent notre échec à nous développer à la frontière de l'innovation : la croissance est faible ; les entreprises ne parviennent pas à reconstituer leurs marges ; le développement économique (c'est-à-dire l'augmentation du revenu par tête) est comme interrompu : nous avons depuis vingt ans été dépassés ou rattrapés par le Royaume-Uni, l'Allemagne et Israël. Depuis plusieurs décennies, la France s'est plus ou moins arrêtée d'innover et a choisi d'opter pour des efforts de développement centrés sur les débouchés à l'export (= la mondialisation), l'optimisation des chaînes de production (= la *restructuring*, le *downsizing*, le *reengineering*, etc.), la sophistication de la finance (= la crise de 2008) et finalement la baisse du coût du travail (= le pacte de responsabilité).

La France a des difficultés à se développer à la frontière car elle s'est historiquement spécialisée dans le rattrapage de l'économie américaine. [...] Mais le rattrapage est devenu impossible dans l'économie numérique globale. [...] Une fois qu'une position a été prise par une entreprise américaine, il n'y a plus de rattrapage possible par une entreprise d'un autre pays. Il est impossible de créer un Google français, de même qu'il est impossible de développer DailyMotion face à YouTube ou de faire prospérer une activité de vente en ligne face à Amazon. Sauf à ce que l'entreprise dominante s'endorme sur ses lauriers (MySpace défait par Facebook), il n'est plus possible de partir à l'assaut d'une filière une fois que sa transformation numérique est achevée.

Heureusement, il reste des opportunités. Il n'est pas écrit que les Etats-Unis domineront toutes les filières de notre économie après sa transition numérique. Depuis 1994, la Silicon Valley n'a, après tout, fait que quelques tours d'échauffement dans les filières dont la transformation numérique était la plus facile : les médias, les industries culturelles, la publicité, la vente par correspondance. Dans chacune de ces filières, la chaîne de valeur a été déformée au profit d'une ou deux entreprises, toutes américaines, installées dans une intimité complice et inédite avec les individus. Désormais bien échauffées, et surtout alliées à la multitude, ces entreprises sont devenues des géants industriels – et les premières capitalisations boursières mondiales.

Mais dans de nombreuses autres filières, rien n'est encore joué et la France peut encore prendre des positions dominantes à l'échelle globale. Le temps est compté car la diversification de l'économie numérique a commencé : dans l'hôtellerie (Google, AirBnB), le *retail* (Apple, Google), les transports et la logistique (Amazon, Google, Uber), l'énergie et le bâtiment (Google), l'automobile (Google, Tesla, Salesforce). Mais tout reste encore ouvert dans la santé, le textile, l'énergie, le bâtiment, l'agriculture, le luxe, la banque, l'assurance, les transports publics, les services urbains. Il n'est plus temps de réfléchir, mais de passer à l'action : l'accès au capital, le dynamisme de l'écosystème d'innovation américain, les effets de réseau, les stratégies « *full stack* » (l'intégration verticale des startups dès les premières années de leur existence) et le soutien de l'administration fédérale américaine à ses entreprises intensifient la course à la grande taille. Or le nombre de filières n'est pas infini : des pays vont forcément rester sur le carreau et, demain, une « Grande Nation » se jugera au nombre de plateformes numériques qu'elle opère. [...]

Au lieu de lancer leurs entreprises à la conquête de l'économie numérique globale, trop de chefs d'entreprise se contentent de traire leur petite vache avec leurs petits bras. Beaucoup d'entreprises, plutôt que d'aller capter de la valeur sur le marché global et de la rapatrier sur le territoire national, se contentent de dominer leur petit marché local. Nous pratiquons le culte de PME en voie de marginalisation à l'heure où nous avons besoin de géants industriels – où nous attendons désespérément que nos entreprises, comme les GAFA, jouent quatre ou cinq coups à l'avance sur les marchés numériques dans le monde entier. Uber est en train de faire du transport de personnes un marché global – ce qu'a fait Starbucks pour le petit noir. Dans le transport de personnes comme dans le reste de l'économie, il n'y a donc plus de *statu quo* possible, plus d'équilibre des puissances : la bataille a déjà commencé.

C'est précisément cela qui ne va pas dans l'industrie française du taxi. Qu'attend-elle pour aller affronter Uber sur le champ de bataille en s'alliant avec la multitude ? Croit-elle que c'est en empêchant les VTC de se développer qu'elle évitera la bataille ? Et pourquoi s'occuper tant des VTC au lieu de préempter les clients, les « gens du peuple » comme les hommes d'affaires, avec un service d'une qualité supérieure et une expérience d'une fluidité incomparable ? Uber – il faut le rappeler encore une fois – a levé des centaines de millions de dollars pour financer son développement et son PDG fait montre de la détermination entrepreneuriale la plus impressionnante depuis Steve Jobs et Jeff Bezos. Uber a l'éternité devant elle et sait que le marché français tombera tôt ou tard, ne serait-ce que sous la pression des clients insatisfaits. Un pareil défi industriel ne se relève pas avec des décrets à courte vue, des relations presse ou de la montée en gamme réservée à quelques privilégiés. Et un dirigeant de cette industrie qui porte une parole publique doit s'attendre à ce qu'on le prenne au mot et qu'on lui réponde pour lui demander des comptes sur la valeur qu'il crée pour l'économie française – ou les opportunités qu'il manque dans sa transition numérique.

C'est pourquoi je ne prendrai au sérieux les discours de Nicolas Rousselet (PDG du groupe G7) sur l'innovation que quand il mettra en œuvre une stratégie visant à affronter Uber à la frontière de l'innovation, à forger une alliance avec la multitude et à faire de G7 le leader global du taxi connecté, voire du transport connecté. Il n'y a pas de place dans les filières sujettes à la transformation numérique pour autre chose qu'un leader global. Faute d'une telle ambition, nos dirigeants d'entreprise permettent aux Américains d'être les seuls – bientôt avec les Chinois – à dominer l'économie numérique globale. Si cela se passe dans toutes les filières – hier dans les médias et dans les contenus, aujourd'hui dans le transport de personnes, demain dans l'automobile et la santé – alors la France connaîtra le triste destin d'un pays sous-développé – et aucun pacte de responsabilité n'y pourra rien changer.

Nicolas Colin, blog *L'Âge de la multitude*

2016

CORRIGÉ

ANALYSE DE TEXTES COMPARÉS

CONCOURS
ECRICOME
TREMPIN 1 & 2

APRÈS
BAC+2/BAC+3/BAC+4

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

■ **DURÉE** : 3 heures

L'analyse de textes comparés consiste à identifier une problématique commune à plusieurs textes, pour y répondre dans un développement structuré rendant compte de tous les textes et des relations qu'ils entretiennent.

Le dossier documentaire est composé de textes de natures variées : extraits d'ouvrages, articles de presse ou de revues, textes officiels. Le volume des textes est également variable, ce qui ne préjuge en rien de leur importance. Le choix des textes qui composent le dossier est gouverné par un souci d'unité thématique et de diversité de points de vue. Le thème commun aux documents est un thème de société, en lien notamment avec le monde de l'entreprise et du travail. Ce thème commun peut être envisagé dans le dossier à partir de points de vue variés, notamment économique, social, historique, politique, philosophique ou littéraire. Une diversité d'opinions peut s'exprimer dans le dossier, dont la dimension polémique ne devra pas être occultée.

Le thème et le problème communs aux textes du dossier ne sont pas formulés explicitement dans le sujet : c'est au candidat qu'il revient de le faire, à travers le titre qu'il donnera à son analyse de textes comparés. Celui-ci prendra la forme d'une question formulant le problème sous-jacent à l'ensemble des textes du dossier.

Le point de vue du candidat sera neutre et objectif, l'énonciation impersonnelle. Il s'agit d'organiser les éléments d'un débat par la mise en évidence des apports respectifs des textes du dossier, des convergences et divergences d'opinion qu'on peut y observer. Aucun apport personnel n'est attendu du candidat, qui devra se contenter de reprendre les éléments essentiels du dossier pour les confronter et les mettre en perspective.

L'analyse de textes comparés sera structurée par un plan, dont la teneur sera annoncée en fin d'introduction.

Un effort de reformulation est attendu du candidat : les citations sont en règle générale proscrites, qu'elles soient assumées ou déguisées.

Le candidat devra faire explicitement référence aux documents : chaque idée sera reliée au texte dont elle est issue au moyen d'une formule appropriée à ce texte. Les documents seront supposés accessibles au lecteur de l'analyse de textes comparés. Le candidat se dispensera donc de citer systématiquement le titre, la date, l'auteur, le genre et la source du texte, mais sélectionnera parmi ces informations celles qui sont pertinentes pour présenter le document. Si un même texte est mobilisé plusieurs fois, la formule de référence sera allégée à partir de sa deuxième occurrence.

Un style dense, c'est-à-dire à la fois synthétique et précis, est attendu des candidats. Leur devoir ne devrait pas excéder la taille d'une copie, soit un peu plus de trois pages. Les dépassements seront toutefois tolérés s'ils se justifient par une qualité exceptionnelle.

Les candidats seront notamment évalués sur leur capacité à comprendre le thème et le problème commun aux documents, à restituer fidèlement les idées essentielles du dossier, à organiser les éléments d'un débat dans un plan cohérent, et à s'exprimer dans une langue claire et correcte.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'expression. Les fautes de langue (orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe, lexique ou ponctuation) seront pénalisées.

En résumé :

1. Vous devrez donner à votre devoir un titre qui prendra la forme d'une question, faisant apparaître le thème du dossier et le problème commun aux documents.
2. Vous devrez adopter un point de vue neutre et objectif : ne pas ajouter d'éléments extérieurs au dossier, ne pas prendre position.
3. Votre devoir ne devra pas excéder la taille d'une copie d'examen, soit un peu plus de trois pages. Les dépassements seront toutefois tolérés s'ils se justifient par une qualité exceptionnelle.
4. Vous devrez accorder le plus grand soin à la qualité de l'expression (orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation...), qui fera l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs.

CORRIGÉ

Faut-il voir dans « l'uberisation » de l'économie une menace pour notre modèle social ou une opportunité de croissance inédite ?

Depuis quelques mois, la société Uber se trouve sous le feu de violentes critiques et cristallise de nombreuses angoisses. Au-delà de la colère des taxis qui se sentent directement menacés par ce nouveau service de déplacement de particuliers, cette crise a mis au jour la forte implantation d'un concept innovant d'économie collaborative, « l'uberisation », qui repose sur la mise en relation directe des prestataires et des consommateurs par le biais de plateformes digitales. Ce changement de paradigme économique, qui s'étend progressivement à tous les secteurs, pourrait engendrer une mutation complète des structures de l'économie et de la société. Faut-il voir dans l'uberisation de l'économie une menace pour notre modèle social ou une opportunité de croissance inédite ? Si tous s'accordent pour reconnaître que l'uberisation est en marche et qu'elle constitue une véritable révolution, l'évaluation des risques qui en découlent fait débat. Il faut dès lors examiner les possibilités de réaction et d'engagement pour accompagner le changement annoncé.

Indéniablement, le phénomène de l'uberisation constitue une mutation importante qui peut même faire penser à une révolution, non seulement économique, mais également sociale.

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par l'uberisation : l'apparition des plateformes qui redistribuent les mécanismes d'échanges traditionnels touche déjà aussi bien l'hôtellerie avec Airbnb, que les transports avec Uber ou le réseau de distribution avec Amazon, mais ce n'est là que l'annonce d'un mouvement de fond plus large. Dans l'interview qu'il accorde au *Journal du Dimanche*, l'économiste et essayiste Jacques Attali annonce une contagion de ce phénomène à beaucoup d'autres secteurs de services privés et publics. Pour lui, la révolution technologique actuelle aura un retentissement aussi fort que l'invention de l'imprimerie au XV^{ème} siècle. C'est également l'avis de Bruno Teboul qui, dans l'interview qu'il

accorde à Libération.fr, annonce une révolution encore à venir et qui touchera tous les acteurs de l'économie, qu'ils occupent ou non des emplois qualifiés. L'économiste Nicolas Bouzou analyse plus précisément encore le phénomène d'expansion de l'innovation. Fondant sa prospective sur l'observation des cycles de l'histoire économique, il prédit une intensification de ce phénomène et s'attend à une accélération radicale de l'innovation dans les années à venir.

Cette révolution économique permise par le numérique se traduit par l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles méthodes. L'économie collaborative est certes devenue un business fructueux, mais pour le patronat essentiellement qui promet des fortunes aux entrepreneurs à condition qu'ils passent par leur médiation, déplorent Cyprien Bodanga et Diego Chauvet. Dans l'analyse qu'elle consacre aux start-up françaises sur le site L'Expansion. L'Express.fr, Julie Thoin-Bousquié rend compte de cette impulsion portée pour l'instant surtout par les géants américains ou chinois. Si elle ne reprend pas à son compte l'expression provocatrice de Nicolas Bouzou moquant la peur que suscite l'avènement de ces « entreprises barbares », accusées de tous les maux, elle souligne néanmoins le choc provoqué par la perte de repères. Tous les usages sont révolutionnés et les acteurs du numérique imposent un rythme très rapide. La réactivité et l'audace plus que jamais font la différence. De jeunes entrepreneurs français profitent, plus que les grandes entreprises traditionnelles, de cette dynamique et s'appuient habilement sur de nouvelles possibilités de levées de fonds facilitées pour se lancer et gagner des parts de marché.

Si l'économie collaborative annonce indéniablement des changements fondamentaux, c'est leur nature qui interroge, autant que leurs effets à long terme, à la fois sur le niveau de l'emploi et sur le rapport au travail.

L'effet de cette nouvelle économie sur les emplois fait l'objet d'un premier sujet de conflit. Dans son uchronie, *La Véritable histoire du dernier roi socialiste*, Roy Lewis en fait même le thème d'une fable critique. Sa fiction présente un monde tétanisé par l'innovation qui soumet chaque invention à l'approbation d'un organisme chargé de vérifier qu'elle ne saurait menacer les emplois. La défense des corporatismes et l'exacerbation de la peur du chômage deviennent les fondements d'une méfiance généralisée devant toute forme de

progrès. De même, nombre de sombres prédictions dénoncent la perte d'emplois à venir et critiquent l'optimisme de la théorie de la « destruction créatrice », professée par Schumpeter. Loin de souscrire à la promesse d'un équilibre entre les emplois voués à disparaître et ceux qui seraient créés, Bruno Teboul, consultant et enseignant spécialisé dans les nouvelles technologies, souligne l'absence d'un cycle vertueux auquel il oppose la réalité d'une « disruption destructrice » lourde de menaces sur les emplois, qualifiés ou non. Dans une interview publiée sur le site de Libération.fr, il explique que la création de nouveaux emplois, très qualifiés, ne parvient pas à combler la disparition d'emplois générée par l'uberisation de l'économie. Marc-Arthur Gauthey partage cette analyse pessimiste. Dans sa tribune publiée sur le site des Echos.fr, il stigmatise la destruction massive d'emplois et condamne l'attentisme des acteurs politiques et économiques, pris à défaut face à ce phénomène. Loin de partager ce point de vue critique, Nicolas Bouzou professe le bon fonctionnement du principe de Schumpeter et, fort des exemples fournis dans l'histoire économique, il promet des bénéfices tant en termes de valeur ajoutée qu'en création d'emplois.

Plus encore que la menace d'un chômage de masse, c'est une modification profonde de leur rapport au travail qui guette les salariés. La stabilité de l'emploi, dans le cadre du salariat de masse, ne peut plus être garantie. C'est le constat de Jacques Attali qui voit le salarié d'aujourd'hui devenir demain un auto-entrepreneur à la faveur de cette révolution numérique et de la liberté qu'elle offre à chacun de choisir son mode de travail. Marc-Arthur Gauthey prolonge cette intuition : dans un rapprochement provocateur avec la crise que connaît le monde culturel, il redoute l'avènement d'un nouveau type de statut d'intermittent qui deviendrait la norme pour tous et consacrerait la précarisation du travail. Si elle pointe également ce risque, Julie Thoin-Bousquié propose une analyse plus nuancée. Elle interroge le modèle de freelance, à travers l'exemple de la société Ornikar, et rend compte de des opportunités qu'il offre pour fournir non seulement un complément de revenus mais aussi une nouvelle forme d'épanouissement personnel au travail. Résolument optimiste, Nicolas Bouzou invite quant à lui à dépasser les *a priori* et voit dans l'émergence de l'emploi indépendant une opportunité à saisir pour gagner en autonomie.

Pour annoncer qu'elle puisse être, la décomposition du modèle économique et social actuel n'est pas inéluctable ; on peut dès lors se demander comment réagir pour accompagner ces mutations. Pour que l'économie collaborative puisse constituer un atout dans le modèle socio-économique actuel, des mesures d'encadrement ou d'accompagnement peuvent être envisagées.

Une première piste consiste en un renforcement de l'action de l'Etat pour orienter l'impact du numérique. Il est possible en effet de réguler la vague d'innovation, et, pour David Lurmely qui s'exprime sur info.art.fr, c'est même nécessaire dans le cas d'Uber : le développement de l'économie collaborative doit se concilier avec le respect des droits fondamentaux des entreprises comme des salariés. Inquiets de la précarisation de l'emploi, Cyprien Boganda et Diego Chauvin plaident en ce sens pour imposer le salariat à l'entreprise Uber. Ils reprennent à leur compte le point de vue d'Antonio Casilli pour qui légiférer en vue d'imposer une régulation est un moyen de lutter contre les effets pervers de l'ultralibéralisme. Selon lui, c'est en élargissant les protections du monde du travail que l'on pourra éviter une fracture entre les salariés.

Mais l'interventionnisme de l'Etat ne saurait tout résoudre et c'est aux consommateurs eux-mêmes que revient également la recherche d'une solution. Si Jacques Attali pointe lui aussi le risque que le numérique détruise toute cohésion sociale, il refuse de l'envisager comme inévitable. Il s'agit plutôt d'après lui d'adapter l'économie à ce nouveau type d'entreprise, par une régulation et une veille renforcées certes, mais aussi par une politique de formation permanente. Pragmatique lui aussi, David Zurmely constate la résistance du modèle Uber malgré les critiques, et ce modèle lui semble même en mesure d'assurer à la France une meilleure compétitivité. Pour lui, il ne fait pas de doute que l'économie collaborative est créatrice de valeurs, à condition de responsabiliser davantage les consommateurs appelés à terme à devenir eux-mêmes les acteurs de ces modèles d'échange : comment dès lors revendiquer à la fois des services moins coûteux et de plus grands bénéfices ? Soucieux d'éviter cette contradiction, Benjamin Coriat appelle à une refondation de l'économie collaborative pour renouer avec ses fondamentaux : c'est à ses acteurs qu'elle revient, et non aux intermédiaires qui cherchent à en tirer des bénéfices.

Surtout, il s'agit pour la France d'affronter avec détermination ce changement de modèle économique. Nicolas Colin, sur son blog L'Âge de la multitude, enjoint les Français à réagir rapidement et à assurer cette transition en s'engageant résolument sur la voie de l'innovation. Malgré son retard actuel, elle dispose d'atouts réels et qui doivent être exploités, à condition de dépasser les frilosités d'un marché national inquiet et de s'ouvrir aux perspectives nationales.

Si le problème majeur posé par l'uberisation, d'ordre économique autant que social, génère à juste titre beaucoup de craintes, il faut donc anticiper et jouer le jeu de l'innovation. L'émergence de l'économie collaborative, aussi dangereuse que prometteuse, demande à présent à être accompagnée. Face à une économie traditionnelle bousculée, les pouvoirs publics doivent introduire plus de régulation afin de jouer de l'innovation comme un atout pour relancer la croissance en France et lui permettre de continuer à s'imposer sur la scène économique mondiale. Pour tirer le meilleur parti possible de ce phénomène, la France doit anticiper les carences législatives et se positionner dès maintenant sur le marché de l'innovation.

RAPPORT D'ÉPREUVE

Le sujet proposé cette année en analyse de textes comparés a fait l'objet d'un traitement globalement satisfaisant de la part des candidats. L'épreuve et ses contraintes semblent de mieux en mieux comprises, les règles du jeu sont dans l'ensemble respectées. Les correcteurs se félicitent d'avoir trouvé dans ce cru 2016 de très bonnes copies, et même quelques excellentes copies qu'ils n'ont pas hésité à gratifier de la note maximale.

Certains candidats sont néanmoins tombés, par manque de méthode, dans des pièges qu'ils auraient pu facilement éviter en prenant connaissance des attentes du jury. Nous encourageons donc les futurs candidats à lire attentivement ce rapport, si possible après avoir traité le sujet à l'entraînement : rien ne vaut une mise en situation en temps limité pour préparer cette épreuve, qui ne nécessite aucune connaissance particulière et se veut abordable pour tous, mais qui mérite qu'on lui accorde quelques heures de préparation, afin de se confronter avant le jour J aux contraintes de l'épreuve et au format attendu.

■ COMPRÉHENSION DES TEXTES

Les problèmes de compréhension se sont concentrés sur le premier document, souvent pris à tort pour un document historique. Le terme d'« uchronie » n'a, visiblement, pas toujours été compris, pas plus que l'intention critique de cette fiction souvent perçue comme une enquête historique. Un manque de précision dans la lecture a aussi pu conduire certaines copies à mettre sur le même plan les différentes idées contenues dans un texte, sans tenir compte du point de vue de l'auteur, ce qui, dans le cas de l'interview de Jacques Attali par exemple, lui faisait adopter une position critique sur l'uberisation, à l'opposé de son pragmatisme mesuré.

Dans l'ensemble, les candidats se sont attachés à rendre compte de leur compréhension des textes du corpus ainsi que des dynamiques qui les parcourent. Cependant, si l'ensemble des textes a bien été parcouru par les candidats, un nombre non négligeable de copies témoignent de difficultés à rendre sensible le nœud autour duquel se structure le devoir, et semblent se laisser déborder par l'abondance de propositions et la densité du vocabulaire.

Il faut, aussi bien dans la prise de note au brouillon que lors de la restitution au propre, faire un effort de distinction entre l'essentiel et l'accessoire, entre la thèse centrale, ses arguments et les exemples qui l'illustrent. Ce n'est pas parce que les auteurs insistent beaucoup sur un point qu'il est forcément le plus important : presque tous les candidats ont fait de nombreux développements sur le « robotariat » dont parle Jacques Attali dans son développement, alors que c'est quelque chose qui reste à la périphérie du sujet. Par ailleurs, certains se contentent de restituer, en guise d'argument, des cas particuliers (le phonographe, Airbnb, Google, Amazon, 1000 milliards d'euros libérés...), et de ce fait ont recours à un texte dont ils pensent avoir épuisé la substance sous couvert d'en avoir fait mention. Si l'usage de tels exemples est pertinent, ce n'est qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans une dynamique argumentative et non pas seulement illustrative. De ce fait, ces candidats rendent compte d'une difficulté à orienter leurs analyses en vue de la résolution d'un problème central et commun à tous les textes.

Beaucoup se réfèrent aux concepts d'uberisation, de révolution ou d'innovation, sans se donner la peine d'en clarifier le sens. Cela donne lieu à des raccourcis qui piègent d'emblée la réflexion : ** L'uberisation est un nouveau concept basé sur l'innovation qui permet à quiconque de devenir chauffeur.*

Même approximative ou hésitante, toute tentative de définition cherchant à expliciter le sens possible de ce terme qui se situe au fondement de leur analyse, quitte à le réévaluer au cours de développement, permettra au correcteur d'apprécier la portée de la compréhension du candidat. En ce sens, le recours aux thèses donne souvent lieu à un effort de reformulation éclairant et les copies se contentant de citer ou de paraphraser témoignent d'une difficile restitution des tensions.

Il convient également de ne pas faire d'amalgame entre les thèses des auteurs : la convergence des points de vue n'implique pas que leur positionnement soit strictement le même et de ce fait, ceux des candidats qui affirment que deux ou trois auteurs « s'accordent à dire que », négligent l'effort qui leur est demandé d'analyser avec nuance les tensions qu'ils

rencontrent. Mieux vaut se rapporter à une référence et en souligner le bien-fondé pour contraster le propos que de confondre, sous prétexte d'une position semblable, les subtilités des différentes thèses.

Enfin, la brièveté de plusieurs copies (indépendamment du jeu de la calligraphie) signale une difficulté à déployer une analyse et à rendre compte des relations qui structurent les thèses du corpus. En ce sens, on ne pouvait faire l'économie des confrontations essentielles au corpus comme les notions de « destruction créatrice » et « disruption destructrice » ou encore l'opposition du salariat au modèle de freelance. Leur absence marque une lecture rapide et peu attentive.

■ QUESTION-TITRE

Encore trop de copies oublient la question-titre dont l'exigence était pourtant rappelée dans le sujet : cette négligence est évidemment sanctionnée lourdement.

Le problème principalement rencontré est celui d'une question titre trop vague, qui se contente de parler de l' « innovation » en général sans interroger les spécificités du phénomène pourtant explicitement abordé par l'ensemble documentaire. On ne peut se contenter d'une question binaire (* *Quels sont les avantages et les inconvénients de l'innovation pour nos sociétés ?*), trop simpliste. Dans l'ensemble, peu de copies parlent d'emblée de l'« uberisation » et peu de candidats posent clairement une question structurant le propos. Certaines sont allusives, et évoquent par exemple les « nouveaux barbares » sans préciser de quoi il s'agit dans le contexte.

Trop souvent, on déplore des questions au style lourd, qui n'identifient pas précisément l'objet du propos et ne posent pas clairement le problème (* *Dans le contexte d'une nouvelle économie portée par l'innovation technologique et les progrès numériques, comment notre société fait-elle afin de faire face à ces changements, allant à un rythme exponentiel ?*). Surtout, cette question doit d'emblée attester l'effort d'appropriation et de reformulation qui gouverne la rédaction du devoir : on ne saurait dès lors se contenter de reprendre des citations

plus ou moins déguisées (**L'uberisation : une nouvelle ère qui perturbe la destruction créatrice ?*)

Si la forme interrogative est dans l'ensemble bien respectée, la question-titre a souvent été l'occasion pour les candidats de prouver qu'ils ne maîtrisaient pas les règles grammaticales de l'interrogation directe (inversion sujet-verbe, pronom de rappel, encadrement du t euphonique par des tirets...)

En plus d'être grammaticalement correcte, une bonne question-titre est toujours simple et courte : *En quoi l'uberisation est-elle un changement de paradigme économique qui affecte aussi notre modèle social ?*

■ COMPOSITION

Les candidats font preuve d'un effort général de respect des consignes, les devoirs sont globalement consistants, en termes de contenu ainsi qu'en termes de longueur. Mais un certain nombre d'entre eux, débordés par l'abondance d'informations recueillies dans les textes, peinent à structurer leur devoir et se contentent d'aligner des suites de faits dans des parties « fourre-tout » ou par une succession de paragraphes. Cette absence de composition trahit l'absence de perspective générale pour organiser le raisonnement, aussi bien au sein de chaque partie que dans l'ensemble du devoir. Certaines copies se présentent comme une juxtaposition d'analyses, échouant à les confronter et à les intégrer à une réflexion dynamique. Les candidats seraient donc bien avisés de structurer leur devoir en un nombre raisonnable de paragraphes, faisant apparaître un développement en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de plusieurs sous-parties au sein desquelles sont confrontés plusieurs documents du dossier.

Le devoir doit par ailleurs reposer sur une démarche dialectique qui permet de restituer la cohérence du dossier. Plusieurs plans sont possibles, à condition toutefois de ne pas gommer les contradictions entre les auteurs, et de ne pas s'en tenir à une perspective chronologique.

On attend un plan, annoncé en introduction, et clairement lisible ensuite dans l'enchaînement des parties.

Confronter partisans et détracteurs de l'uberisation, avantages et inconvénients, peut-être une démarche acceptable, mais il faut veiller à ne pas tomber dans un propos contradictoire ou trop binaire, par excès de simplification. Il convient d'opérer des distinctions internes à ces deux parties.

Un plan tripartite pouvait permettre de conduire avec plus de nuances la réflexion. On pouvait par exemple commencer par le constat d'une forte implantation de l'uberisation, avant d'examiner les risques qui en découlent, pour envisager enfin comment réagir et dans quelles pistes s'engager afin d'accompagner le changement.

Quel que soit le choix de plan, il s'agit de rendre compte de la double dimension économique et sociale du problème, certaines copies n'hésitant pas, à juste titre, à faire place également à la dimension législative.

Trop souvent encore, le corpus n'est traité que de manière linéaire sous forme d'un exposé doxographique. Cette tentation de l'exposition repose souvent sur une absence de problématisation : le candidat perçoit des difficultés dans la confrontation des textes mais ne parvient pas à subordonner leur manipulation à la résolution d'un problème ou d'une tension posée en amont qui rende légitime le déploiement des thèses évoquées.

Prendre de la hauteur par un effort de mise en tension et de problématisation devrait ainsi permettre aux candidats d'organiser leur travail de manière à mobiliser chacun des textes et non pas tomber dans le double abîme que constituent l'omission volontaire de certains documents et la restitution appauvrie du corpus. Il est de très mauvaise stratégie de ne faire reposer l'effort de réflexion que sur deux ou trois textes jugés majeurs (ceux de Bouzou, Teboul et Attali par exemple) pour ne se référer aux autres qu'en passant. Si, de fait, certains textes semblent tracer plus clairement les lignes directrices du corpus, tous doivent pourtant

être appréhendés pour ce qu'ils apportent au corpus. Inversement, il est vain d'essayer de synthétiser chaque auteur par une ligne ou deux de résumé, sous couvert de satisfaire à l'exigence de traitement exhaustif du corpus et souvent en les juxtaposant les uns à la suite des autres comme si ce seul effort convenait. Rendre compte des tensions exige de faire un choix qui suppose que le candidat saura reformuler les thèses rencontrées pour les articuler les unes par rapport aux autres en mobilisant des distinctions conceptuelles sur lesquelles viendront prendre appui les références utilisées.

Enfin, il était bien rappelé aux candidats que le devoir doit être entièrement rédigé : il faut définitivement renoncer au plan apparent, avec numérotation et titrage des parties. On attend qu'apparaisse clairement le mouvement de la réflexion par la formulation soignée des idées directrices figurant au début des parties et des sous-parties. Dans cette perspective, il ne faut pas négliger non plus l'effort introductif et conclusif. Il permet au correcteur d'apprécier autant la finesse de l'analyse que l'effort de restitution du corpus dans une étude organisée et problématisée.

■ RÉFÉRENCES AU DOSSIER

Il convient de rappeler que cette épreuve consiste en une « analyse de textes comparés ». Un nombre malheureusement non négligeable de candidats semble l'avoir oublié en produisant des copies où ne figure aucune référence aux textes à analyser et à comparer. Ce type de devoir, qui se présente alors comme une dissertation générale sur le sujet, a été très durement sanctionné par une note éliminatoire, tout autant que ceux qui importaient des éléments étrangers au corpus.

D'autres copies se réfèrent de manière fautive aux documents, en se contentant de rapporter le numéro du texte entre parenthèses (* « texte 1 », * « doc. 1 », * « textes 1, 3 et 5 »). Ce procédé est également fautif, puisqu'il néglige totalement tous les éléments fournis par le paratexte : la nature du texte, son contexte, ou encore l'identité de son auteur. Les nuances de points de vue sont totalement gommées et la pensée de chacun se trouve réduite à une synthèse vague et inefficace. Enfin, beaucoup de candidats ont du mal à rédiger et à intégrer

les documents proposés d'une façon qui ne soit pas trop scolaire, se contentant souvent d'un « Nicolas Bouzou pense que », « Jacques Attali dit que », sans faire un effort de rédaction pour rechercher des formules précises.

Quant à la restitution des idées des documents, il faut rappeler que l'analyse de textes comparés est notamment un exercice de reformulation, et qu'on ne saurait se contenter, comme l'ont fait trop de candidats, de citer les phrases-clés de chaque texte, avec ou sans guillemets. A cet égard, il convient de rappeler les règles de retranscription des références : un titre se souligne, un article se cite entre guillemets et, dans le cas du texte de Roy Lewis notamment, on ne saurait mettre sur le même plan la traductrice Christiane Le Bœuf et l'auteur de l'œuvre !

■ EXPRESSION

Comme le précisaient les consignes de l'épreuve, le plus grand soin doit être apporté à la propreté de la copie, à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe. On attend une expression à la fois juste, précise et pertinente. Loin d'être un ornement du discours, elle est le signe manifeste de la qualité de la réflexion autant que de la capacité à en rendre compte. Il est étonnant, au regard de cette exigence discriminante connue des candidats, que nombre d'entre eux se permettent encore de présenter des devoirs manifestement non relus (**Jacques Attali ou Attalie, *Bruno Teboule, *Amazone, *Nicolas Collin...*), truffés de ratures ou de gribouillis pour rectifier l'orthographe hésitante d'un mot... Cette exigence de relecture doit pouvoir corriger les inévitables fautes d'orthographe, certaines étant dues à un défaut de maîtrise de la langue (comme les confusions sur les homophones lexicaux ou grammaticaux **aire moderne ou ère moderne, ce sont ou se sont*, la construction **malgré que*, ou encore l'emploi fautif des majuscules **le modèle économique Français*), d'autres à une négligence préjudiciable (**ils dise que*).

A ce niveau de concours, on se doit d'éviter les banalités (**De tous temps les hommes se sont inquiétés des innovations*) et les lapalissades (**Marc-Arthur Gauthey revient sur le fait que l'innovation rime souvent avec nouveauté.*)

Certaines formulations sont familières (**ça, les patrons du CAC 40 ne l'ont pas vu venir*), d'autres vagues et indéfinies (**comme le disent certains*), d'autres encore approximatives (**L'un des premiers problèmes réside dans les conséquences quelque peu néfastes à l'encontre de l'emploi*). Toutefois, les plus gênantes sont celles qui prennent parti (avec l'usage du pronom personnel nous assimilé à la France – **l'uberisation est-elle un danger pour nous ?*), ou qui portent un jugement (**les hommes vont devenir des esclaves*).

On doit encore déplorer le niveau de rédaction de beaucoup de candidats qui se contentent d'une écriture très scolaire dans laquelle les enchaînements sont réduits au strict minimum ou à une proposition de transitions laborieuses. D'autres copies ont été écrites au fil de la plume, produisant des développements inintelligibles, sans ponctuation, que l'on peine à suivre. Enfin, pour produire une bonne copie, il ne suffit pas de juxtaposer des expressions journalistiques à la mode, sans les définir et sans se préoccuper de leur adaptation au sujet spécifique qu'il faut traiter.

Nous espérons que cette revue des erreurs les plus fréquentes ne découragera pas les candidats : l'analyse de textes comparés est une épreuve qu'il est tout à fait possible de maîtriser avec un minimum de travail de préparation. Efforcez-vous d'éviter les écueils que nous avons présentés dans ce rapport, et vous verrez que vous obtiendrez des résultats très satisfaisants à cette épreuve, comme de nombreux candidats avant vous.